

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Parc de l'Hôte de Ville : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

La Ville porte un projet d'aménagement de parc urbain au sein du secteur du bas-Cenon. Occupant une position stratégique au pied de l'Hôtel de Ville, ce parc sera une accroche visuelle depuis le bas Cenon vers les hauteurs de la Ville.

L'aménagement de ce site répond à plusieurs enjeux :

- Recréer un réel poumon vert au sein d'un espace urbanisé. Une attention particulière sera portée au choix des essences végétales afin de développer la biodiversité du site tout en assurant une fonction de refuge pour la faune ;
- Concevoir un lieu de vie pour les cenonnais. L'aménagement du site sera propice aux échanges : une aire de jeux pour enfants et des cheminements doux, accessibles aux PMR, seront créés ;
- Sensibilisation et éducation à l'environnement. La maison éco-citoyenne, intégrée dans le projet, répondra particulièrement à ces enjeux. En outre, le parc comprendra des potagers et espaces dédiés à l'agriculture urbaine.

Aussi, ce parc d'une superficie d'environ 7 000m², assurera la fonction d'îlot de verdure et de fraîcheur au sein du bas Cenon, et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des cenonnais. L'aménagement du site sera réfléchi de façon durable et responsable.

Le coût global du projet, comprenant les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement du parc, est estimé à 2 148 000 €.

Le projet de création du Parc de l'Hôtel de Ville fait l'objet d'une fiche action au sein du contrat de co-développement 2021-2023 reliant Bordeaux Métropole et la Ville. Dans ce cadre, la ville peut bénéficier d'un fonds de concours, à hauteur de 350 000 € en 2022 et 350 000 € en 2023, soit 700 000 € au total.

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5215-26 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023 DELIBERATION N° 2023-83

Vu, la délibération n° 2021-102 du 04 octobre 2021 du Conseil Municipal de Cenon relative au Contrat de Co-Développement 5ème Génération 2021-2023 ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter le fonds de concours par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet du Parc de l'Hôtel de Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole pour 350 000€, au titre de l'année 2023, et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.